

Image not found or type unknown



Problem d indemnisation des victimes

Par **papouille19**, le **07/12/2012 à 14:09**

Bonjour

je vous explique mon probleme voila en 2006 mon pere ma tirer dessus volontairement ou non le tribunal a statuer pour un accident de chasse et mon accorder 21000€ de damage et intérêt le procet vien de se finir mon avocat a attendu les 2 mois pour envoiller la demande au civi(fond de garantie) il on repondut négativement. En me dissan que c est a l assurance de chasse de payer mai le souci eg que l assurance ne veut rien savoir il disse que les fait son trop vieux alors que le tribunal a statuer cette années. Que faut il que je fasse?

Par **chris_ldv**, le **10/12/2012 à 21:26**

Bonjour,

Le jugement est rendu contre votre père et c'est votre seul interlocuteur: c'est à lui de payer, en application de la décision du tribunal.

Cordialement,